

Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

Et si, en ce début de période estivale, nous célébrions l'Amour ? Avec un grand ou un petit A, tout nous y invite : la nature qui s'éveille lentement (bien que parfois prématurément entre deux gelées), le soleil qui s'attarde sur nos toits telle une main géante aux doigts de feu, les jardins parsemés de fleurs aux mille couleurs, le concert spontané des oiseaux qui révèle, quand on prête l'oreille, une harmonie digne des plus grandes symphonies, le rire cristallin et sans filtre des enfants dans les jardins publics. Que dire de l'odeur de l'herbe fraîchement coupée, de celle entêtante des fruits de saison ?

Oui, l'amour n'est pas que sentiment. Il va au-delà de l'affection que l'on a pour une personne aimée ou de l'attachement éprouvé pour une chose ou une cause. Il est tout simplement la vie déclinée à l'infini. Avec des A qui riment avec Affection, Acceptation, Abandon, des M qui pourraient raviver nos Mémoires d'enfants aimants, et faire reculer le Mal. Des Oh capables d'exprimer l'émerveillement ou l'indignation face à la souffrance et à l'injustice, des U qui nous réconcilient avec l'Univers et forgent notre volonté de la préserver par des actions justes et solidaires et enfin des R comme Recommencement. Toujours recommencer après l'échec, le pardon, la peur, afin de renouer sans relâche avec l'espoir.

Toutes nos vies sont résumées dans ce mot Amour qui se décline à l'envie mais garde un dénominateur commun universel : être heureux.

C'est un jour perdu que celui où vous n'avez pas su aimer dit un adage populaire. Tenez-le-vous donc pour dit et AIMEZ sans modération.

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

- 2 juillet - 21 août** Vacances scolaires d'été
31 juillet Festivités pour la Fête nationale
11 septembre La Chavannaise

L'été - 21 juin à 11h13



SOMMAIRE

- Page 2 Conseil communal
Page 3 Le mur antibruit
Page 4 Départ et arrivée parmi les employés communaux
Page 5 L'épicerie « Horizon local »
Page 6 Grillade familiale du 7 mai
Page 7 Quiz
Que faisons-nous pour lutter contre le réchauffement ?
Page 8 Questions à la Municipalité
Page 9 Décorations du village
Page 10 Jadis et maintenant - Il y a 50 ans
Page 11-12 Dans nos champs : changement climatique



CONSEIL COMMUNAL - 13 avril 2022

Les Conseillers ont apprécié que cette première séance de l'année se tienne enfin à nouveau au foyer du bâtiment communal, sans restrictions sanitaires et se comptaient presque au complet puisqu'un seul membre était absent.

Deux d'entre eux se sont proposés pour participer au groupe de suivi des Tattes de Bogis : il s'agit de représenter le Conseil communal pour le suivi de la décharge prévue par le canton et qui doit accueillir le long de la route de Chavannes-des-Bois, au-delà de Péguéy, sur notre commune et celle de Commugny, une décharge de matériaux inertes de type A (matériaux d'excavation) et B (matériaux inertes).

La zone, qui mesurera 1,6 km sur 500 m., sera remplie progressivement dès 2025 et pendant 10 ans, par 2 millions de m³ de terre résultant des constructions de notre région et s'élèvera ainsi d'env. 4 mètres en moyenne, ce qui fournira aux agriculteurs propriétaires un terrain amélioré pour les cultures. Le point négatif sera le passage de 150 camions par jour.

Les Conseillers ont accepté à l'unanimité le **préavis n°1/22, demande de crédit de CHF 26'000.00 pour une étude de mobilité communale**. Le but de l'étude sera d'identifier les dysfonctionnements pour tous les modes de déplacements, de définir les objectifs de la politique communale de mobilité et de présenter des mesures de circulation et d'aménagements urbains.

Toujours à l'unanimité, ils ont accepté le **préavis n°2/22, demande de crédit de CHF 95'000.00 pour l'achat d'un tracteur et de son équipement**. Il s'agit de remplacer le tracteur qui date de 2011 par un véhicule plus puissant et mieux équipé pour le déblaiement de la neige des trottoirs, l'entretien des zones vertes, le transport de matériel, l'entretien des plantations et le nettoyage des fossés.

Il n'y a pas plus d'hésitation pour l'assemblée qui accepte aussi à l'unanimité le **préavis n°3/22, demande crédit de CHF 95'000.00 pour la réfection du cimetière**. Les photos des murs décrépis, des arbres malades, du point d'eau peu pratique et du gazon en piteux état montrent clairement la nécessité d'une réfection du cimetière construit en 1874 et agrandi en 1970.

Les points principaux des communications de la Municipalité et des propositions individuelles concernent les chantiers en cours et prévus (logements et paroi antibruit) : les nuisances sont nombreuses, causées par le manque de respect des heures de travail, le bruit, le parcage des véhicules, les restrictions de circulation. Certaines sont inévitables puisqu'il s'agit de la densification de constructions en zone « village » et la Municipalité lutte pour supprimer celles qui sont dues au manque de discipline des entreprises.

John Tendon annonce la bonne nouvelle du début de la construction de la piscine-patinoire des Rojalets, qui devrait être mise en service en 2025.

Le partage du verre de l'amitié, pratique supprimée pendant de longs mois, se fait dans la bonne humeur pour conclure cette séance.

Pour en savoir plus concernant les décharges :

<https://www.vd.ch/themes/environnement/dechets/decharges/>



VOTATION - ÉLECTIONS : RAPPELS UTILES

L'administration communale insiste une nouvelle fois sur deux points qui posent problème à propos du matériel de vote lors des votations ou plus récemment lors des élections cantonales.

1. La carte de vote doit être complétée intégralement. Vous devez mentionner votre date de naissance et signer le bulletin, faute de quoi votre vote sera considéré comme nul.
2. L'enveloppe contenant votre vote et la carte de vote doit être mise dans la boîte bleue prévue à cet effet à l'extérieur du bâtiment communal ou envoyée par courrier postal. Dans ce dernier cas, et contrairement à ce qui se pratique dans le canton de Genève, l'enveloppe doit être affranchie par vos soins. Si vous ne l'affranchissez pas, votre courrier pourrait être retenu par la Poste et parvenir trop tard à l'administration !

Si vous voulez que votre voix compte lors des scrutins, il faut respecter certaines règles simples.

LA CONSTRUCTION DU MUR ANTIBRUIT

Comme vous l'avez constaté, des travaux ont débuté sur l'autoroute Lausanne Genève (côté Jura) afin d'installer une paroi antibruit.

Afin de comprendre l'origine de ce chantier, un petit historique s'impose.

2002 :	Le conseil communal débat sur le besoin de l'installation d'un mur antibruit contre les nuisances sonores de l'autoroute, qui doit être financé par le canton.
Printemps 2013 :	Début des études d'assainissement du bruit par l'OFROU (Office fédéral des routes).
Décembre 2015 :	Projet présenté aux communes de Chavannes-de-Bogis, Bogis-Bossey et Founex.
Mars 2017 :	Mise à l'enquête publique du projet définitif (AP) dans les 8 communes de Terre Sainte.
Novembre 2018 :	Entrée en force de l'autorisation de construire.
2019-2021 :	Signature des conventions et appels d'offres.
Février 2022 :	Début du chantier.
Septembre 2022 :	Fin du chantier.



Quelques informations pratiques

Le mur antibruit s'étendra du pont qui enjambe l'autoroute (route des Coudres) jusqu'à la sortie de l'autoroute sur Chavannes-de-Bogis (trait rouge sur la photo jointe). D'une longueur de 696 m et d'une hauteur comprise entre 3.30 et 4.80 mètres, cet ouvrage est composé de bois sur une hauteur de 3.30 m et d'une surhauteur de 1.50 m en matériaux transparents. Il est prévu à la fin du chantier de végétaliser de part et d'autre cette paroi. Ces travaux nécessitent le rétrécissement des voies sur l'autoroute côté Jura pendant toute la durée du chantier et la vitesse sur zone sera limitée à 80km/h (attention un radar est placé sur ce tronçon). Il est également prévu que la sortie de l'autoroute de Chavannes-de-Bogis devra être fermée quelques nuits de 22h00 à 05h00 en fonction de l'avancement des travaux (7 nuits sur la durée totale du chantier).

Le chemin des Chalets le long de l'autoroute sera interdit à la circulation durant toute la période des travaux et barré à la hauteur de la sortie de la déchetterie.

La déchetterie reste accessible par la route des Coudres et sera ouverte selon les horaires habituels.

Vous voudrez bien vous conformer à la signalisation qui sera mise en place à cette occasion.

Qu'en est-il d'un mur antibruit au niveau des Champs Blancs ?

La question a été posée et les conclusions suivantes ont été rendues par le canton. Aucune preuve de démarches constructives du quartier des Champs Blancs approuvée par une autorité compétente avant la délivrance des permis de construire à partir de 1985 n'a pu être apportée au dossier, donc il n'y a pas d'obligation pour le DETEC (Département fédéral de l'Environnement des Transports, de l'Energie et de la Communication) d'assainir et aucune mesure de protection n'est étudiée dans le cadre de ce projet de protection contre le bruit.

En effet, l'obligation d'assainir est liée au moment de l'équipement du terrain et à la date de l'obtention du permis de construire d'un bâtiment. Le quartier des Champs Blancs n'apparaît sur la carte nationale qu'en 1986.

Toutefois une lueur d'espoir demeure car le DETEC note qu'une évaluation du quartier des Champs Blancs sera effectuée par l'OFROU dans le cadre du projet général GP « N01 suppression du goulet d'étranglement Vengeron-Coppet-Nyon 3ème voie » - Horizon 2030-2040...

DU CHANGEMENT CHEZ LES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

Nous ne le verrons plus sillonner les routes et chemins de la commune au volant d'un tracteur ou d'une camionnette... Luc Bornet a en effet pris sa retraite.



En cas de chute de neige annoncée, il se levait pour vérifier la situation toutes les 2 à 3 heures. Si la chute est faible, il faut saler. S'il y a 5-8 cm, il faut déneiger et saler, avec départ même à 3 h ! Cela prend 2-3 heures pour les grands axes, puis les chemins privés, soit le plus souvent de 4h30 à 12 h. Il n'y a eu que 2 ou 3 hivers sans neige pendant ses 20 ans auprès de notre commune.

Malgré ces contraintes, cette activité hivernale et le service rendu aux habitants et aux automobilistes lui a toujours plu.

Aimant son village, il va occuper sa retraite à aider les agriculteurs et cultiver son jardin.

La vie est belle dans la verdure à « La Chotte ».



Vous l'avez peut-être déjà croisé, José Carvalho, occupé à l'entretien des extérieurs. Né au Portugal en 1981, il a longtemps travaillé comme paysagiste dans la région. Ayant appris par son collègue cycliste Paulo da Costa qu'un poste se libérait dans notre commune, il a sauté sur l'occasion !

Il aime travailler à l'extérieur, seul ou en équipe, sait tailler et élaguer les arbres. Il a ainsi déjà répertorié ceux qui nécessitaient des coupes. Il est sensibilisé aux dangers des produits phytosanitaires mal utilisés et utilise des produits naturels et des traitements sélectifs. Son permis de machiniste lui permet aussi de manipuler des engins utiles dans son activité. Jovial, il a vite commencé à connaître les habitants et le territoire communal. Son hobby ? le vélo bien entendu.

Bienvenue à M. Carvalho.

Pendant près de 20 ans, il a mis son énergie et son efficacité au service de notre commune. Avec une formation de monteur-électricien et une longue expérience dans sa profession ainsi que responsable de la production de tubes dans l'entreprise Somo, il est engagé pour s'occuper de la STEP et de l'entretien des bâtiments et des extérieurs.

Il a travaillé avec plusieurs collègues avec lesquels il formait une équipe se complétant parfaitement.

Plusieurs étapes ont jalonné son parcours : la fermeture de la STEP en 2014, l'arrivée des sacs poubelles taxés (avec comme corollaire une forte augmentation des déchets sur la voie publique), le COVID qui a occasionné beaucoup de travail de désinfection.



L'ÉPICERIE EST À NOUVEAU OUVERTE !

Les lieux n'ont pas beaucoup changé, mais c'est un nouveau concept qui nous attend à l'épicerie. Depuis la mi-mai, elle a été reprise par deux jeunes agriculteurs de Bogis-Bossey, pères de famille, Richard Bourguignon (Ferme L'Écossiau) et Yonel Widmer (Domaine de Belle Ferme).

Sous le nom de « L'horizon local », ils manifestent leur attachement aux produits du terroir en leur offrant une vitrine. Ils commercialisaient déjà leurs produits lors de marchés à la ferme, mais souhaitent proposer aux habitants une plus large gamme d'aliments, provenant de leurs domaines mais aussi d'autres producteurs de la région. On y trouve donc à la fois des produits de première nécessité et des surprises gustatives plus élaborées.

Richard fournit les légumes, miels, huiles, herbes aromatiques, viande de porc laineux, vin ; Yonel la viande de bœuf (y compris saucisson, burgers, viande séchée), vins, huile de noix, piments et tous deux fournissent des œufs et du jus de pomme.

Les fruits et le cidre proviennent de chez Cédric Kilchherr (ferme En Trembley, Commugny), les produits laitiers « vache » de chez Corinne Faillétaz (ferme des Morennes, Tannay), les produits laitiers « chèvre » de chez Thibaud Morax (fromagerie de Trélex), le pain et les viennoiseries de chez Daniel Baumgartner (boulangerie de Crassier), les glaces (12 arômes, en portion ou emballage familial) de la famille Baumgartner (ferme de Bois-Bougy), les bières artisanales de la Brasserie BMR (Chavannes-de-Bogis), la moutarde et la sauce à salade du Moulin de Sévery, les pâtes artisanales de Cheseaux-Noréaz (GalliPâtes). L'assortiment est évolutif et sera adapté aux goûts de la clientèle.

Et pourquoi pas prévoir de leur commander des plateaux d'apéro, avec viandes et fromages, pour une prochaine invitation ?

Occupés dans leurs exploitations, Richard et Yonel ont confié l'accueil à l'épicerie à Sara, remplacée deux après-midis par semaine par Christian.

Un petit coin café a été aménagé et l'agence postale fonctionne comme auparavant.

Allons découvrir L'horizon local et ses produits attrayants !

Site internet : www.horizon-local.ch
(encore en construction à fin mai)

Contact : info@horizon-local.ch

Instagram : un produit est mis en évidence
chaque semaine



GRILLADE FAMILIALE - 7 MAI 2022

Afin de fêter la belle saison qui commençait et la fin des règles sanitaires, les AJités ont organisé une journée grillade pour les familles de Chavannes-de-Bogis et de Bogis-Bossey. Au programme : grillades, apéro, château gonflable pour les petits et blindtest pour les plus grands. La journée fut belle et ensoleillée !



VIDE-GRENIER - 29 MAI 2022

Les stands étaient bien remplis et les sourires des vendeurs de mise, pour accueillir les chineurs lors du vide-greniers du 29 mai dernier, à la salle communale.



QUIZ

Le canton de Vaud a préparé un test de connaissances à l'intention des candidats à la naturalisation. Le test aborde quatre thèmes : l'histoire, la géographie, les institutions politiques et la société.

Nous continuons à vous proposer une question de chaque thème :

9) Comment s'appelle l'enclave genevoise en territoire vaudois, limitrophe de Chavannes-de-Bogis ?

- Versoix Grand-Saconnex Collex-Bossy Céligny

10) Quel peuple occupait les terrains de la commune de Chavannes-de-Bogis avant son intégration dans le canton de Vaud ?

- Les Savoyards Les Genevois Les Neuchâtelois Les Bernois

11) Citez 3 compétences parmi d'autres du Conseil communal de Chavannes-de-Bogis.

- Règlements communaux, autorité sur la Municipalité pour emprunter (+ CHF 30'000), élection du Président du Conseil communal
- Budget de la commune, Gestion de l'Auberge du village (propriété de la commune), comptes de gestion
- Arrêté d'imposition, horaire des TPN (transports publics), règlements communaux
- Application des lois fédérales/cantoniales/communales, arrêté d'imposition, comptes de gestion

12) Où vont en principe les enfants de Chavannes-de-Bogis, scolarisés à l'école publique, pour l'enseignement secondaire ?

- Borex, collège Elisabeth-de-Portes Nyon, collège de Marens
- Coppet, collège de Terre Sainte Versoix, collège des Collombières

Réponses à la page 9



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, JE SUIS CONCERNÉ !

Il n'y a pas un jour sans que les médias ne nous rappellent qu'il y a urgence, plus le temps d'attendre, il faut sauver la planète. Depuis le 13 mai, nous vivons à crédit, nous avons utilisé toutes les ressources qui étaient disponibles pour l'année entière. Accablés par ces informations, nous avons à la fois envie de nous rebeller et de faire au mieux. Mais il n'est pas possible de porter sur nos épaules tous les changements de comportements à adopter et vivre cependant sans déprime.

Alors réfléchissons : chacun peut fournir des efforts à sa mesure. Je peux changer mon chauffage à mazout, refuser de manger des fraises en mars, renoncer à un week-end à Barcelone.

Et vous ? Qu'avez-vous fait pour la planète ? pour la biodiversité ?

Le Chavannus se réjouit de récolter les trucs et astuces de chacun et de s'en faire l'écho pour donner des idées à nos habitants.

Ecrivez à : lechavannus@hotmail.ch ou déposez votre texte auprès du greffe communal.

1^{er} FESTI'COUDRE...
... À la ferme!

Les 9 et 10 septembre 2022 - Céligny
Meeuuuhhh que c'est cool

Infos et billetterie
sur www.festicoudre.com

Avec le soutien de
Orlati

Bar et restauration
tout au long du festival

Vendredi:
Ouverture des portes 18h
Cloaka Maxima
Time Machine

Samedi:
Ouverture des portes 17h
Old Gazoline
Les Blattes
Les Pseudos

QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ

QUESTIONNEZ, ON VOUS RÉPONDRA !

Question à Alain Barraud :

La sécurité informatique est-elle assurée pour les données gérées par les municipaux et les employés communaux ?

Réponse :

L'ensemble des données gérées par le personnel communal se situe sur des serveurs externes basés à Berne et à Zurich, gérés par notre fournisseur informatique Ofisa. Ce dernier travaille pour 240 communes romandes (600'000 habitants) et dispose de différentes certifications ISO.

Les employés communaux et la Municipalité arrivent au terme de la phase de «sensibilisation» à la sécurité de l'information. Cette formation en ligne s'est déroulée individuellement pour l'ensemble du personnel communal. Elle sera suivie prochainement d'une phase de test de résistance à l'hameçonnage (phishing). Ceci se déroulera de manière aléatoire et visera à vérifier que les notions de base sont bien acquises et que chacun a bien assimilé les bonnes réactions face à notamment des courriels douteux.

La sécurité informatique ne peut jamais être assurée à 100% mais la Municipalité met en œuvre les moyens nécessaires pour limiter les risques au maximum.

Question à Stéphane Borella :

Nous découvrons dans la presse que nous sommes des champions avec un nombre de places dans les abris de protection civile correspondant à 158 % des besoins (2095 places pour 1329 habitants).

Où sont-ils situés ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

Réponse :

En effet, la Commune dispose de plus de places d'abris que sa population ne nécessite. Les trois principaux endroits où sont situées ces places sont l'hôtel Everness, le centre communal et le lotissement des Champs Blancs. La Protection Civile, située à Prangins pour notre district, a la charge de vérifier si ces abris sont équipés et répondent aux normes. A noter que l'attribution des places en cas de besoin est sous le contrôle direct du Canton et qu'en tant que commune, il ne nous est pas possible de savoir «qui va où».

Question à John Tendon

Avons-nous accueilli des enfants Ukrainiens dans les classes de notre école ? Comment se passe leur intégration ?

Réponse :

L'établissement de Coppet-Terre Sainte accueille actuellement 24 enfants ukrainiens, dont 3 à Bogis-Chavannes (1 enfant en 1P, 1 enfant en 5P et une arrivée imminente en 2P).

Les enseignant-e-s font leur maximum pour que les intégrations se passent le mieux possible. Ils sont aidés par les enseignant-e-s de soutien et de français intensif qui dispensent des accompagnements plus individualisés quand les emplois du temps le permettent.

Les élèves de nos classes sont toujours ravis d'accueillir des camarades d'Ukraine et de les aider dans leur adaptation.

Question à Michael Müller

Des parents s'inquiètent de la sécurité aux alentours du passage piéton à proximité de l'école. Quelles sont les mesures que vous prévoyez pour y remédier ?

Réponse :

La Municipalité prend très au sérieux la question de la sécurité des citoyens aux abords de l'École. Un accident très regrettable a eu lieu en 2021 sur le passage piétons en face de l'école dû à un chauffard qui n'a pas respecté les règles de base de la sécurité routière. En effet, il a dépassé une voiture arrêtée devant un passage piétons afin de laisser traverser un père et son fils, percutant l'enfant lors de cette manœuvre.

A la suite de cet accident, la Municipalité a procédé à divers aménagements aux abords de ce passage piétons, à savoir taille et enlèvement des arbres qui pourraient gêner la visibilité à cet endroit, signalisation au sol de la présence d'écoliers qui traversent la route, feux clignotants attirant l'attention du conducteur qu'une école se situe au bord de la route, radar pédagogique. De plus, la Municipalité a pris contact avec les autorités du canton afin de discuter de ce problème, ainsi qu'avec la Gendarmerie afin de renforcer leur présence sur place et espérer que les automobilistes soient plus disciplinés et respectent ce passage.

Malheureusement, contre l'incivilité de certains conducteurs, il n'y a pas grand-chose à faire. Le piéton doit redoubler d'attention lorsqu'il traverse cette route, signaler très clairement son intention de traverser (bras tendu devant, pouce levé) et attendre que les voitures soient arrêtées devant le passage. La vigilance est mère de sécurité lorsqu'on est proche d'une route, l'attention doit se focaliser sur la circulation et non sur son portable ou autre. La peau de l'être humain n'a que peu de chance de résister au choc avec la carrosserie d'une voiture.

Depuis quelques années, la Municipalité réfléchit à la nécessité d'effectuer une étude de mobilité dans l'ensemble du village de Chavannes-de-Bogis. Lors de la séance du Conseil Communal du 13 avril, un préavis de CHF 26'000 a été validé par l'assemblée afin d'effectuer cette étude sur l'ensemble du territoire communal. Parmi les buts visés, cette étude devra nous amener à identifier les dysfonctionnements actuels pour tous les modes de déplacement et comprendre leurs causes, faire ressortir les grands enjeux en matière de mobilité, définir les objectifs et priorités pour la politique communale de mobilité, identifier et éventuellement préciser les principales mesures à mettre en œuvre.

La société mandatée pour cette étude a déjà commencé ses démarches et nous devrions avoir des réflexions à l'automne suite aux premiers résultats de l'analyse des données récoltées. Bien entendu, la sécurité aux abords de l'école fait partie de cette réflexion et toutes les options sont sur la table, de l'aménagement de feux de circulation à la suppression du passage piétons.

DÉCORATIONS DE PÂQUES



La décoration des fontaines pour Pâques, très gaies et colorées.
Avec les félicitations à la Société de Développement.



ARRÊT CHAMPS BLANCS

Les habitants des Champs Blancs apprécient de ne plus voir « leur » chemin envahi sauvagement par les parents venus chercher leurs enfants aux heures de sortie de l'école de La Chataigneraie, mais... vont-ils s'abstenir de s'arrêter pour poster leur courrier ou prendre leur journal du dimanche ?



RÉPONSES AU QUIZ DE LA PAGE 7

- 9) Céligny
- 10) Les Bernois
- 11) Règlements communaux, autorité sur la Municipalité pour emprunter, élection du Président du Conseil communal
- 12) Coppet, collège de Terre Sainte (collège des Rojalets)

JADIS ET MAINTENANT



Il a fallu beaucoup de perspicacité à notre photographe pour repérer où la photo « jadis » a été prise. Un repère a pu la mettre sur la bonne piste, l'écriteau « Chemin du Jura », peut-être le seul élément qui n'a pas évolué !

Nous arrivons à la fin de notre stock d'images d'autrefois... En avez-vous à nous transmettre pour continuer cette rubrique ?



C'ÉTAIT HIER - IL Y A 50 ANS

Municipalité du 30 mars 1972

- La Municipalité prie le Préfet d'adresser une réclamation au Maire de Divonne au sujet des gadoues, qui ne cessent d'enfumer et d'empester notre village.
- Un projet de pipe-line destiné à transporter du gaz naturel de Hollande, inodore mais très explosif. Le tracé prévu arriverait près de la Sallivaz et traverserait l'autoroute à la hauteur de la ferme Margocin. La Municipalité est d'avis qu'il devrait longer la Versoix jusqu'à Sauverny.

Municipalité du 6 avril 1972

- Suite à la récente décision contestée de supprimer la verrée des pompiers, il a été décidé de la réintroduire à la condition que l'exercice se soit bien déroulé.

Municipalité du 18 mai 1972

- Une délégation se rendra le 19 mai sur l'emplacement de la future usine Tavano pour assister à la mise en route des travaux.

Municipalité du 8 juin 1972

- Un arrêt facultatif à la Poste de Chavannes a été accordée pour le service public et scolaire. L'arrêt du bus circulant de Bogis à Divonne se fera dans la cour de M. Bornet.
- La Commune a fait l'acquisition d'une motofaucheuse chez M. Hämmerli. Coût : CHF 4'800.- .

le liseur d'encre passées

DANS NOS CHAMPS : Quand le climat chauffe, l'agriculture étouffe

Le changement climatique est une réalité qui n'épargne pas la Suisse. Une chose est ce qui se remarque au fil des années : l'élévation des températures moyennes, les hivers trop humides ou trop secs, les printemps précoces qui laissent soudainement place à des retours d'hiver déroutants pour nos forsythias et nos magnolias. Une autre est de pouvoir mesurer de manière scientifiquement rigoureuse les effets réels de ces phénomènes sur notre agriculture. Ces informations exigent du temps, la prise en compte de paramètres multiples et complexes et un budget conséquent. Ce travail nécessaire fait souvent les frais de la nature même de la cause qu'il sert. Disons-le d'emblée, le drame du changement climatique c'est qu'il est comparable à la lame de fond qui n'inquiète pas les baigneurs en surface.



Dans l'impossibilité de pouvoir prédire aujourd'hui avec précision toute la gamme des répercussions du changement climatique sur notre pays, à plus forte raison sur notre commune de Chavannes-de-Bogis, retenons pour l'heure les grandes lignes qui se dégagent des nombreuses études nationales et internationales qui ont vu récemment le jour sur la question (Cf. L'agriculture suisse à l'ère du changement climatique by Union Suisse des Paysans).

Nous savons maintenant que le secteur agricole contribue au réchauffement climatique. En effet, le méthane produit par les animaux de rente représente près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) produits en Suisse. Outre le méthane, l'entreposage d'engrais de ferme dégage du protoxyde d'azote tout aussi nocif pour la préservation de la couche d'ozone. Vient ensuite le dioxyde de carbone issu principalement de la consommation de carburant. Loin d'être classé au rang de victime, le secteur agricole est donc un acteur clé dans la recherche de solutions.

Que pourrions-nous gagner ? Selon les experts de la question, le changement climatique qui se traduira essentiellement par une hausse des températures devrait, dans un premier temps se révéler propice au prolongement des périodes de végétation, favorisant ainsi le développement de cultures nouvelles en suisse tels le soja ou le millet. Elle aura aussi des effets positifs sur le rendement les cultures fourragères telles que le maïs. Mais c'est à peu près tout côté positif.



Que pourrions-nous perdre ? Les défis à relever seront par contre de taille et plus nombreux car si seulement 5% des terres en Suisse sont aujourd'hui l'objet d'irrigation artificielle, cette proportion risquerait de croître de façon drastique à l'avenir surtout dans les régions à culture intensive comme le Plateau. Il faudra donc irriguer davantage pour garantir les récoltes durant les épisodes de sécheresse. C'est à ce coût qu'il sera possible de maintenir la culture de produits voraces en eau tels que la pomme de terre par exemple.

Outre les besoins accrus en irrigation, les hivers doux auront un impact non négligeable sur la culture des céréales d'automne qui ont besoin de périodes suffisamment longues de basses températures pour se développer et produire du grain. Il s'agit par exemple du colza, du seigle, de l'épeautre etc.

La prolifération des insectes ravageurs sera favorisée. Outre que ceux-ci se reproduisent plus rapidement lorsqu'il fait chaud, de nouvelles espèces invasives provenant de pays plus chauds feront leur apparition et nécessiteront la mise en place de moyens humains, techniques et financiers accrus pour les combattre. Enfin, les primes d'assurance contre la sécheresse et les extrêmes météorologiques tels que les tempêtes, la grêle, ou les précipitations abondantes s'en trouveront majorées.

(Suite à la page suivante)

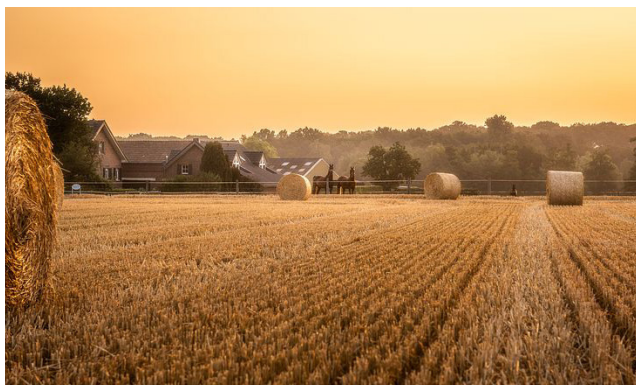
(Suite de la page précédente)

Que faire ? Pour quels résultats ?

L'Accord de Paris, qui recommande de contenir l'élévation de la température de la planète en dessous de 2 °C implique que la Suisse, qui en est signataire, entreprenne les actions nécessaires pour y parvenir. Ce cadre juridique international vient renforcer et accompagner les efforts entrepris par notre pays qui s'investit dans la recherche de solutions. En cela, elle est accompagnée par nombre d'acteurs locaux et internationaux dont le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

En termes d'actions concrètes, on peut citer à titre d'illustration la recherche d'espèces agricoles et de variétés performantes présentant une haute résistance à la sécheresse et autres aléas liés au changement climatique, l'affinage des techniques de labourage afin de garantir une plus grande préservation des sols et des taux élevés de rétention d'eau, la diversification des productions, et l'amélioration des techniques d'épandage.

Selon l'Union Suisse des Paysans, les émissions de GES en Suisse ont baissé d'environ 11 % depuis 1990 et celles résultant de la consommation de carburant ont reculé de plus de 20 %. Autant dire qu'il reste encore beaucoup à faire.



Et nous dans tout cela ? Vous avez dit nous ? Loin d'être étrangers au changement climatique nous en partageons la responsabilité. Loin de toute velléité moralisante, méditons ces données chiffrées : Plus de 50% des GES que rejette le système agroalimentaire en Suisse sont émis à l'étranger du fait de l'augmentation croissante des importations en aliments. Entre 1990 et aujourd'hui celle-ci a allègrement bondi de 40%. Or, qui génère la demande qui détermine la production ? En effet, il ne sert à rien de vouloir réduire la production de méthane en réduisant le nombre d'animaux si la viande est importée. Les consommateurs que nous sommes avons le pouvoir et le devoir d'accroître la part des produits locaux et de saison, dans nos paniers (le mot caddies serait plus approprié en ces temps de consommation massive) et d'éviter le gaspillage alimentaire. A méditer, certainement, à corriger sans aucun doute...

Les jeunes gens qui viennent grossir les rangs de ceux qui militent avec conviction pour la préservation de notre planète et de son écosystème fragile en dénoncent avec force les effets néfastes de nos modèles de vie et de consommation ne s'y trompent pas car ils ont bien conscience qu'il s'agit de l'héritage qui leur sera légué. Qui plus est, ils agissent aussi.



LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Geneviève Thévoz
- Alice Ouedraogo
- Aude Barraud

Mise en page : Sandra Bornet

Tirage : 650 exemplaires

À disposition au greffe communal

L'automne - 23 septembre 2022 à 3h03

Le prochain numéro paraîtra au début de l'automne.
Délai pour vos articles et réactions : 15 août 2022

Contact : lechavannus@hotmail.ch